



ARQUEBUSE

DOCUMENTS À FOURNIR :

- Certificat médical (attestant que le demandeur est apte à la pratique du tir sportif)
- Extrait de casier judiciaire (www.cjn.justice.gouv.fr)
- 2 photos d'identité récentes
- Chèque de cotisation au nom de l'Arquebuse ou espèce
- Pour les mineurs, d'une fiche d'accord parental



ADHÉSION 2024/2025

ARQUEBUSE

Affiliée à la F.F.Tir N° 01 68 005 Homologation F.F.Tir N° 3598

Photo

Type de demande :

Mutation (*)

Nouvelle adhésion

(*) Numéro de licence : Association :

Motif de la mutation :
.....

NOM :

Prénom :

Date de naissance :

Lieu :

Profession :

Adresse :

Code Postal :

Ville:

Email :

Tel.....

I) Je sollicite mon adhésion à la Société de Tir "l'Arquebuse" de Saint Louis.

II) Je m'engage sur l'honneur :

- a) à respecter les statuts et le règlement intérieur de la Société.
- b) à participer aux travaux d'aménagement et d'entretien des stands de tir **ou à payer, en compensation, la somme de 100€ par saison.**
- c) à assumer des responsabilités lors de manifestations organisées par le club.

III) J'ai été informé qu'au cours du semestre suivant mon adhésion, **des séances de tir mensuelles sont obligatoires.** Elles ont pour but de permettre la formation des nouveaux tireurs et la validation du carnet de tir. Les armes sont mises à disposition par le club. A l'issue de ces six mois, **la réussite d'un contrôle des connaissances est nécessaire**, avant de pouvoir présenter une demande d'acquisition d'arme de catégorie B.

La présente demande sera adressée par courrier au Président et devra être accompagnée :

- d'un certificat médical (attestant que le demandeur est apte à la pratique du tir sportif)
- d'un extrait de casier judiciaire (www.cjn.justice.gouv.fr)
- de deux photos d'identité récentes
- de la cotisation (voir au dos de la feuille)
- pour les mineurs, d'une fiche d'accord parental

Veillez imprimer les 2 pages du présent formulaire et les compléter lisiblement.



ADHÉSION 2024/2025

ARQUEBUSE

Affiliée à la F.F.Tir N° 01 68 005 Homologation F.F.Tir N° 3598

Coordonnées du Président :

M. Gilles RIEDLE

12, rue du 6^{ème} R.I.C
68680 KEMBS-LOECHLE

Téléphone : 03.69.54.51.50

Courriel : gilles.riedle@sfr.fr

L'accord de la Société vous sera communiqué après délibération du Comité Directeur, qui se réunit une fois par mois et qui pourra refuser votre candidature sans avoir à motiver sa décision. Tout nouveau membre devra impérativement demander un carnet de tir provisoire. Ce dernier, lorsqu'il sera complet, devra être remis au Président. Le carnet de tir définitif sera établi à l'issue du contrôle de connaissances.

Cotisation annuelle de la saison 2024 / 2025, incluant l'adhésion au Club ainsi que la licence FFTir

:

- Adulte : 285 €
- Jeune moins de 18 ans : 120 €
- Vétéran plus de 60 ans : 170 €
- Second club : 150 €
- Adhésion en couple : 320 € (*)

(*) couple marié ou pacsé uniquement, veuillez remettre un dossier complet d'inscription par personne.

Lors de la demande de renouvellement de la licence, une réduction d'un montant d'un maximum de 100€ est octroyée aux membres qui ont, au cours de la saison précédente :

- participé à au moins quatre séances de travaux et d'entretien
- assuré au moins six fois la fonction de responsable de pas de tir (pas de remise partielle).

Votre règlement :

ci-joint chèque n° : _____ de € : _____ ou en espèces

À Saint-Louis, le _____

Signature : _____

Pour les mineurs, la demande sera contresignée par les parents, avec la mention "lu et approuvé, bon pour accord".

Toute demande incomplète ou illisible sera rejetée